

Arnaud COLMET DAAGE- membre de la CPE



Les militants de FO sont combattifs et ne perdent jamais de vue la question de l'emploi, même si ces combats sont durs, ils sont indispensables à mener et la défense des cas particuliers ne saurait

nous faire oublier tous les aspects qui nécessitent la solidarité et l'action collective.

Concernant les réorganisations, FO a pris très souvent le parti d'informer les agents en programmant des réunions d'information, puis en rendant compte des débats du CE, qu'ils s'agissent de DHA, de IMO ou d'autres... sans jamais abandonner la défense des agents qui restent sur le carreau ou se retrouvent piégés dans des mobilités subies ou imposées.

A la commission de pourvoi aux emplois (CPE), la vigilance est de mise. En tant que membre FO à cette CPE, je veille du mieux possible à ne rien laisser passer: erreur sur les conditions générales, demande par la direction de recrutement à l'extérieur alors qu'il y a des candidatures internes.... Sur ce dernier aspect j'ai toujours adressé aux postulants un message les informant du motif communiqué par la direction pour ne pas les retenir sur le poste. Souvent à leur demande, j'ai saisi la CPE pour réexamen des candidatures ou prolongement de l'affichage. Il faudra encore aller plus loin et aboutir à une véritable discussion au CE sur la façon dont sont faits les recrutements.

Pour ma part je me suis aussi beaucoup investi, avec ma collègue de CDG Corinne Brouard-Lamine, pour essayer d'obtenir un nouveau PARDA, avec des embauches de jeunes en remplacement. Idem pour obtenir via l'accord séniors des temps partiels et des horaires aménagés, notamment pour les horaires décalés (les agents doivent alors ne pas hésiter à faire la demande officielle via le formulaire qu'à l'assistante sociale).

Antonio FERNANDES Délégué du personnel



ENGAGEMENT, FORCE, DÉTERMINATION, CONVICTIION, TRANSPARENCE, SOUTIEN DANS LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET INDEPENDANCE sont les maîtres mots d'un syndicat MO-

DERNE. Ce sont ces mots que j'ai trouvés chez FO, d'où mon engagement depuis mon entrée à l'escale ADP !!!!

Au sein de FO j'ai trouvé une équipe soudée, déterminée, honnête qui a su toujours porter les revendications des salariés sans aucune complaisance face la direction !!! d'où mon engagement déterminé depuis mon premier mandat syndical et ceci ne changera pas tant que je resterai un salarié ADP et représentant mes collègues auprès du patron, combat que je continue et continuerai à mener !!!!

" Jean TUAN-Délégué du Personnel-membre de la commission logement

Yves MERCIER Délégué syndical



Je me suis syndiqué à FO en 2000 par conviction. Le syndicat a eu confiance en moi, il m'a soutenu dans le combat syndical dans lequel j'ai apporté mon aide.

Dans les bons moments et les moments difficiles, le syndicat a été là pour m'aider à m'en sortir, grâce à l'amitié, la fraternité, la camaraderie, la solidarité, le soutien, le respect et la reconnaissance.

Je dois beaucoup à FO, et je serai toujours là.



FO est le seul syndicat à pratiquer réellement le principe de laïcité, au sens large, à savoir la stricte séparation entre la sphère privée (opinions politiques, philosophiques, religieuses) et la sphère publique, y compris le syndicat. En clair, l'indépendance ne signifie pas l'abstinence, car à FO, "nul ne saurait être inquiété pour ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses."

FO pratique à la fois la politique contractuelle, tout en mettant si nécessaire en place un rapport de force, y compris par le grève. FO est en effet à l'origine des conventions collectives, donnant un sens au combat mené par nos anciens. Donner une existence légale au syndicat, c'est lui donner le pouvoir de contracter à part égale avec le patronat.

FO est l'organisation qui pratique le fédéralisme. C'est la base qui décide. Les adhérents élisent lors du Congrès du syndicat le Conseil Syndical, lequel définit l'orientation en temps réel, les actions à mener. Elles sont mises en œuvre par le secrétariat et le bureau, l'exécutif du syndicat. De même, au niveau national, la CGT-FO applique ce que son "parlement", le Comité confédéral national, lui dicte. Celui-ci est composé des fédérations et unions départementales (UD).

Enfin, FO a une véritable éthique, faisant la chasse aux opportunistes, profiteurs en tout genre, bonimenteurs... quitte à avoir perdu des militants qui profitaient du système, accueillis par des syndicats moins regardants.

C'est le prix à payer de l'intégrité et de la probité.

Serge GENTILI, Administrateur FO

Pourquoi FO?

Christelle MARTIN,
Secrétaire du syndicat



En 1999, après 18 mois de CDD à l'escale, j'ai eu la chance après quelques jours d'interruption d'être rappelée par ADP et de me voir proposer un CDI. Mais seulement la moitié des CDD était titularisée, les autres remerciés après 2 ans de bons et loyaux services.

Pourquoi moi et pas les "copains"?

J'ai ressenti un sentiment d'injustice et ai contacté tous les syndicats pour qu'ils nous aident à convaincre la direction de garder tout le monde et déposer le cas échéant un préavis de grève.

FO avait déjà obtenu la titularisation quelques mois auparavant des 130 CDD de la "liste 2" (dont certains cumulaient plus de 40 mois de CDD!), mais également le passage à temps plein des temps partiels annualisés (TPA). Le syndicat a pris le dossier à bras le corps et tous mes collègues de l'escale ont été titularisés grâce au syndicat. Je me suis syndiquée et très rapidement, le syndicat m'a proposé un mandat, puis deux, puis trois tout en m'aidant à développer mes compétences en droit du travail via les formations syndicales du centre des militants FO.

Bryan BROWN, trésorier du CE

Un CE pour TOUS! Telle a toujours été la revendication de FO. C'est aussi, offrir des prestations de qualité accessibles à tous les agents et leur famille en privilégiant l'enfance.

Mais le CE, c'est également une gestion responsable pour assurer la pérennité du CE et son avenir. Le CE doit monter des budgets en équilibre pour prendre en compte la réalité économique du CE. En effet, la subvention n'évolue plus depuis 2008, ce qui est le résultat de la politique de la direction en matière d'emploi.

Fabrice CRIQUET
-secrétaire adjoint du syndicat

Tout au long du dossier IMO, FO, fort de ses principes d'indépendance et de ses positions, a cherché en permanence à unir les agents et les autres syndicats sur les revendications: retrait du plan en l'état, maintien de tous les postes, arrêt de la sous-traitance.



En s'opposant à la volonté de la direction de cantonner les syndicats à faire de l'accompagnement social, FO a contribué largement à ouvrir des négociations sur les effectifs.

Toutefois considérant que rien ne justifiait un tel plan, FO a refusé l'accord que la direction a inscrit dans le cadre d'un PSE.

FO a écrit à la Direction pour demander que les agents soient destinataires des qualifications des postes proposés pour leur reclassement.

Courant décembre, des agents de la permanence et de l'atelier balisage de CDGR se sont vu remettre en cause un acquis propre à leur groupe de travail. FO a organisé au pied levé avec les collègues une délégation au RRH de CDGR qui restait sourd. Puis, la délégation s'est invitée auprès du directeur de l'UO qui a fini par donner satisfaction aux agents.

Jean TUAN
Commission logement

Convictions, honnêteté, rigueur, compétence".

Isabelle MARCHAND
secrétaire adjointe du syndicat



FO a toujours été très impliqué dans les conditions de travail des agents, et a depuis de nombreuses années fait un travail considérable dans le cadre de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail, et ce de par sa présence aux réunions mais également sur le terrain.

Dans le cadre de la prochaine mandature vos représentants FO dans les CHSCT continueront leurs actions :

- Prévention des agressions
- Prévention du risque amiante
- Amélioration des conditions de travail
- Revendications des agents

Constantin DINVILLE,
secrétaire du CHSCT5

A mon arrivée à Aéroports de Paris, il y a bientôt une trentaine d'années, au bout du deuxième CDD de six mois, normalement je m'attendais à être confirmé en CDI. Curieusement, avant la fin du deuxième CDD, ma hiérarchie m'a demandé de démissionner pour avoir un nouveau CDD. Il faut savoir qu'à l'époque au bout de deux CDD un salarié était automatiquement confirmé en CDI. FO a été le syndicat qui m'a tendu la main pour m'aider. Par la suite, j'ai été confirmé rapidement en CDI et tout naturellement j'ai adhéré à FO.

Malheureusement, quelques années plus tard, à cause d'une mésentente avec un militant, j'ai décidé de quitter FO.

L'année dernière, plus de vingt ans après, j'ai eu besoin d'une aide rapide et efficace. Encore une fois le syndicat qui s'est impliqué complètement pour me défendre sans aucune contre partie a été FO qui a saisi la justice pour me rétablir dans mes droits. Je dois beaucoup à FO et je n'oublierai jamais son aide dans les moments les plus difficiles. Bien entendu, après les élections professionnelles, je serais candidat pour intégrer l'équipe FO.